

# Bienvenue sur l'Espace Naturel Sensible du Marais de Saône



## La politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS), c'est quoi ?

Le Conseil général du Doubs intervient pour préserver des sites et des paysages remarquables et des milieux naturels. Ces sites, appelés Espaces Naturels Sensibles, sont aussi destinés à la sensibilisation du public à travers une ouverture et un aménagement raisonné

En lien avec les acteurs locaux, le Conseil général développe un réseau de sites d'intérêt départemental : véritables vitrines de la diversité des milieux naturels du département (tourbières, zones humides, pelouses sèches, forêts...), ils ont une vocation forte de découverte par le public.

Ces sites sont gérés et aménagés par des acteurs locaux (communes, groupements de communes, associations...) ou par le Conseil général lui-même.

Le Conseil général du Doubs finance ces actions grâce à une taxe spécifique prélevée lors de la construction, la reconstruction ou l'agrandissement de bâtiments.

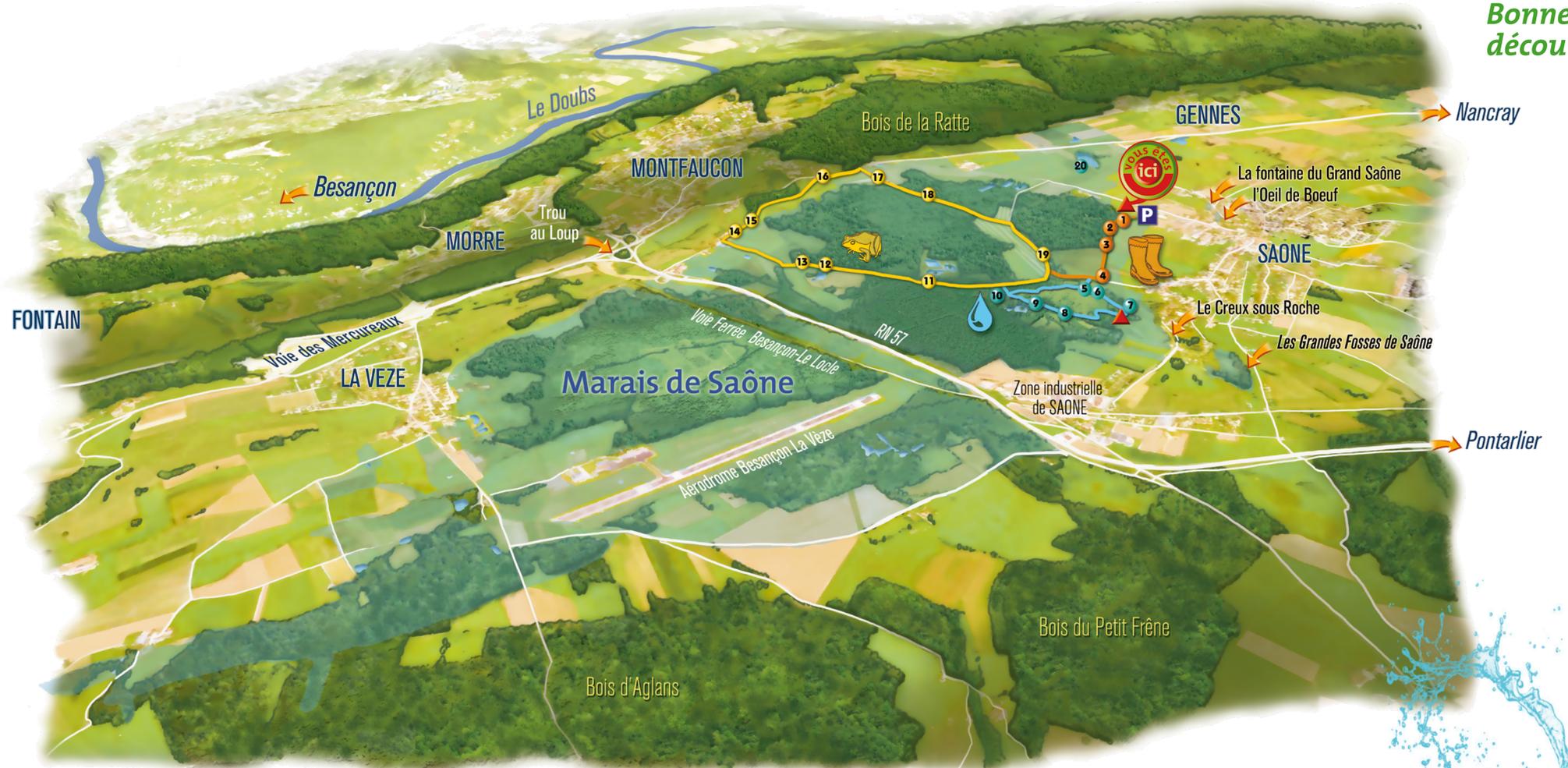
Si vous avez construit un bâtiment ces dernières années, vous avez contribué à ce fonds et donc à la préservation de ces sites.

### Pour tout renseignement

concernant la politique des Espaces Naturels Sensibles et notamment les dates des visites guidées et manifestations sur les sites ENS :

[www.doubs.fr](http://www.doubs.fr)

Le Syndicat Mixte du Marais de Saône valorise une vaste zone humide pour accueillir le public. C'est à travers la richesse des milieux naturels préservés que vous découvrirez le patrimoine écologique du marais. Nous vous invitons à vous imprégner des différentes ambiances du marais : ses plans d'eau, ses prés humides, son vallon du Creux sous Roche et bien d'autres paysages tous différents les uns des autres.



Tout au long des itinéraires, des bornes d'interprétation jalonnent le circuit. Pour en savoir plus, un livret d'accompagnement est disponible ([www.maraisdesaone.fr](http://www.maraisdesaone.fr), rubrique « livret »).

## Les circuits de découverte du marais



Difficulté : familiale, bottes conseillées en cas de pluie.



### Comprendre le marais

(liaison pour l'accès aux boucles), 1,3 km, durée : 15 min environ



### Boucle des milieux naturels

6 km (boucle + liaison), durée : 1 h15



### Boucle de l'eau

3 km (boucle + liaison), durée : 35 min

Le Marais de Saône d'une superficie de 800 hectares se situe à environ 10 kilomètres au sud-est de Besançon et à 380 mètres d'altitude.

Ce marais joue un rôle majeur dans la ressource en eau de Besançon puisque ses eaux alimentent la source d'Arcier : 55 000 bisontins du centre ville et des quartiers proches sont alimentés par cette eau. Espace Naturel Sensible du Doubs, le marais de Saône héberge encore de nos jours un nombre important d'espèces intimement liées aux zones humides dont certaines sont aujourd'hui particulièrement menacées en France.

C'est pourquoi de nombreuses opérations sont menées afin de préserver le site : achat de terrain, défrichage, entretien par pâturage, restauration de la fonctionnalité de la zone humide, visites guidées de sensibilisation...

Le Syndicat mixte du marais de Saône est gestionnaire de cet espace pour ses collectivités membres que sont le Conseil général du Doubs, la Ville de Besançon, les communes de Saône, Morre, Montfaucon, La Vèze, Gennes et le Syndicat d'étude et d'aménagement du Plateau.

